

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	0

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 07 avril 2021 à 18 heures 00

Date de convocation :
02 avril 2021

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

Objet

Délibération n°10.2021

Vote du taux des taxes
directes locales 2021

M. THIRIOT Christian, Maire.

Étaient présents :

THIRIOT Christian, DRAMAIX Jean-Guy, CORNAND Jean-Jacques, BLAIN Bruno, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, DUMAS CHANTAL, ARDISSON Jean-Claude, MORIN Catherine, LUCIANO Luc
Excusé : NOUVEL Alain (a donné pouvoir à THIRIOT Christian)

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

En vertu de l'article 16 de La loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances qui acte la suppression de la TH résidences principales pour les collectivités, le taux de TFPB pour 2021 est égal aux taux TFPB communal qui est de 13.27 % + le taux de TFPB 2020 du département de la Drôme de 15.51%; soit 28.78 %

Les taux votés pour 2021 pour la commune de Beauvoisin sont les suivants :

TFPB: 28.78 %

TFPNB: 53.19 %

CFE: 17.35 %

Décision adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 07 avril 2021

Le Maire, Christian THIRIOT

